

Conseil d'administration

Séance du 27 mai 2025

Étaient présent(e)s ou représenté(e)s tout ou partie de la séance avec voix délibérative :

élus enseignants - chercheurs

- Nicolas DUBUS, président du Conseil d'Administration
- Guy DEPOLLIER
- Théa MANOLA
- Nicolas TIXIER

élus administratifs

- Sylvia BARDOS
- Camille HANRY
- Marianne VEILLEROT (a donné pouvoir à Camille HANRY jusqu'à son arrivée en cours de séance)

élus étudiants

- Camille PAGIRAS

Personnalités extérieures :

personnalités extérieures de droit :

- Vincent BRESSY, représentant du Conseil Régional de l'Ordre des architectes AuRA
- Jacqueline MADRENNES, Représentante du président de Grenoble-Alpes Métropole, Conseillère déléguée à la vie étudiante et aux relations avec les établissements d'enseignement supérieur /Grenoble Alpes Métropole

personnalité extérieure qualifiée :

- Emmanuel ROUEDE (visioconférence)

Membres avec voix consultative :

- Thomas SPIEGELBERGER, directeur
- Pascale CHARDON-LEYES, secrétaire générale
- Halimatou MAMA-AWAL, présidente du CPS, présidente de la CFVE
- Philippe MARIN, vice-président du CPS, président de la commission recherche
- Céline SALVAIRE-MOUYSSET, inspectrice des finances publiques

Invité permanent :

- Aurélien DIASPARRA, Directeur des Études et de la Vie Étudiante
- Gaëlle JOUAULT, responsable du service des ressources financières

Étaient invités pour toute ou partie de la séance :

- ADAM Jean, chargé de projet Responsabilité Sociétale et Environnementale

Étaient absents représentés :

- Romain LAJARGE (a donné pouvoir à Nicolas DUBUS)
- Jean-Pierre VETTORELLO (a donné pouvoir à Guy DEPOLLIER)
- Seamus PROMAYON (a donné pouvoir à Camille PAGIRAS)
- Pierre KERMEN (a donné pouvoir à Emmanuel ROUEDE)

Étaient excusés :

- Alexandre FEUTREN, élu étudiant
- Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes
- Raphael MOCELLIN, représentant du Président du conseil régional
- Pascaline POBÉ, personnalité extérieure qualifiée
- Fabienne ANDRÉ, agente comptable
- Astrid ASTIER, représentante du recteur de région académique et du ministère de l'Enseignement supérieur
- Lucile LEBLANC, chargée de tutelles ENSA AuRA
- Ubavka ZARIC, représentante du DRAC



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre du jour

- . Approbation du compte rendu de la séance du 27 février (vote)

- . Actualités (14h05-14h20)
 - Actualités depuis le dernier Conseil d'Administration
 - Bilan de signature des contrats et conventions passés
 - Recrutements effectués et prévus

- . Formation, enseignement (14h20-14h30)
 - Bornes universitaires pour l'année 2025/26 (vote)

- . Personnels (14h30-15h00)
 - Cadre de rémunération des enseignants contractuels (vote)
 - Transferts de charges pédagogiques pour recherche pour l'année universitaire 2025/26

- . Affaires budgétaires et financières (15h00-15h30)
 - Attribution résultats financiers 2023 et 2024 (vote)
 - Frais de dirigeants
 - Bilan CVEC 2024 et Programmation CVEC 2025 (vote)
 - Contribution financière Etudiants / déplacement pédagogique en Corse (vote)

- . Pilotage, Stratégie, Gouvernance (15h30-16h15)
 - Plan de mobilité ENSAG - Etat d'avancement
 - Schéma pluriannuel d'investissement immobilier - Etat d'avancement
 - Prospective "ENSAG 2030-35" - Etat d'avancement

- . Vie de l'établissement (16h15-16h45)
 - Élection des membres de la commission Finances et Ressources (vote)
 - Rapport d'auto-évaluation HCERES

- . Points divers (16h45-17h00)
 - Politique édition de l'ENSAG
 - Reprographie

- . Prochain CA : jeudi 3 juillet 2025

La séance est ouverte à 14 heures.

Le président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

. Approbation du compte rendu de la séance du 27 février (vote)

Le compte rendu de la séance du 27 février 2025 est approuvé à la majorité (11 voix favorables, 3 abstentions).

Un administrateur rappelle que des propositions avaient été formulées pour identifier la remplaçante de Christine Royer : aucun retour n'a encore été apporté.

Le directeur a pris note des remontées dont il a été destinataire. Il n'a pas encore eu le temps de prendre contact avec l'ensemble des personnes suggérées. Il proposera deux candidats au sujet desquels les membres élus seront appelés à se prononcer.

Un administrateur précise que, si besoin, un vote électronique pourra être organisé avant le 3 juillet 2025.

Le directeur fait savoir qu'il devrait avoir contacté l'ensemble des personnes concernées sous une semaine.

. Actualités

- Actualités depuis le dernier Conseil d'Administration

Le directeur présente le point d'actualité.

● **Projet ARCHI & PAYSAGE**

Le projet Transitions ARCHI & PAYSAGE porté par un consortium incluant les 21 ENSA-P, l'École de Chaillot, l'INSA Centre Val de Loire, l'INSA Strasbourg, le Conseil national de l'Ordre des architectes et AMACO entre autres, a été désigné lauréat de l'AMI « Compétences et métiers d'avenir ». Décarboner l'industrie de la construction, répondre aux besoins en nouveaux métiers pour les filières d'architecture et de paysage, et renforcer le déploiement d'expertises dans le réseau des établissements partenaires en articulation avec les politiques publiques constituent les principales raisons d'être du projet, doté d'un montant global de 5 millions d'euros.

● **Projet FORESEE**

Le projet FORESEE a été lancé il y a quelques semaines, lauréat du programme de recherche en SHS et financé à hauteur de 9 millions d'euros. Ce projet vise à renforcer les collaborations interdisciplinaires dans le champ des SHS. Il se concentre sur cette dimension vécue, encore largement inexplorée, afin de :

- Comprendre les réactions variées face aux conséquences du changement climatique, en documentant les discours, les obstacles épistémiques et l'émergence de sensibilités écologiques.
- Analyser les mécanismes d'adaptation et de résilience des territoires, en explorant les dynamiques des acteurs publics, privés et associatifs, avec un accent particulier sur les territoires vulnérables.

- Repenser les fondements du contrat social, en examinant les impacts des inégalités et des injustices climatiques sur les concepts juridiques et sociaux fondamentaux.

Plusieurs membres de l'ENSAG sont impliqués dans ce projet.

● Remise des diplômes

La remise des diplômes pour la promotion 2022-2023 a été assurée le 23 mars 2025. La remise des diplômes pour la promotion 2023-2024 est prévue le 13 juin. La remise des diplômes pour la promotion 2021-2022 est planifiée en octobre.

● Projet avec l'université Aim Shams

Des discussions sont en cours avec l'université Aim Shams au Caire. Noah Said, ancienne doctorante du CRESSON est professeure à l'Université Aim Sham. L'ENSAG et Aim Shams ont signé un Collaborative Agreement.

Cette démarche résulte d'un souhait exprimé par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique égyptien en vue de créer une académie internationale de l'architecture et de l'urbanisme à Aim Shams.

Trois autres universités sont impliquées dans la démarche : Brookes University Oxford, Sapienza Rome et Erasmus University Rotterdam. L'objectif consiste à définir un tronc commun en architecture, pouvant aller jusqu'à une co-accréditation de la licence, avec huit parcours de Master.

- Recrutements effectués et prévus

Deux arrivées sont intervenues. Laurence Ploncard a rejoint l'équipe RPI en qualité d'assistante administrative le 5 mai dernier. Sofia Piskunova a pour sa part rejoint la DEVE en qualité de gestionnaire scolarité M1 dans le cadre d'un CDD d'un an (support UGA).

Deux autres arrivées sont prévues. Le 2 juin, Théo Belghanem rejoindra l'équipe communication en qualité de chargé de communication, dans le cadre d'un CDD d'un an (support T3 en mobilité). Le 1^{er} septembre prochain, Virginie Dumont rejoindra le SRH en qualité de responsable RH.

Quelques recrutements sont en cours.

- MCF HCA : Audition le 16/05/25, proposition faite au 1^{er} candidat.
- AE&CC : Ingénieur de recherche : Auditions le 13/06/25.
- MHA : Coordinateur architecture et culture numérique (CDD de 3 ans) : Publication en cours.

Un administrateur souhaiterait savoir si les trois recrutements en cours correspondent à des titularisations.

Le directeur précise que les postes de MCF HCA et Ingénieur de recherche sont des postes de titulaires.

- Bilan de signature des contrats et conventions passés

Le point est reporté.

. Formation, enseignement (14h20-14h30)

- Bornes universitaires pour l'année 2025/26 (vote)

Le directeur de la vie étudiante et des études indique que la borne d'ouverture de l'année universitaire 2025/26 est prévue le 1^{er} septembre 2025. La fermeture des activités pédagogiques et des inscriptions administratives est fixée au 30 septembre 2026. Ces dates correspondent aux bornes de l'UGA.

Des réflexions sont en cours pour définir l'organisation et les modalités pédagogiques, étant précisé que l'école d'architecture peut, parfois, ne pas être en parfait accord avec l'organisation universitaire : les contraintes relatives au ministère de la Culture ne sont pas toujours identiques à celles du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le directeur précise que cette proposition a été soumise pour avis en réunion inter instances le 22 avril et en CFVE le 15 mai. Les avis ont été favorables.

Les bornes universitaires pour l'année 2025/26 sont approuvées à l'unanimité (14 voix favorables).

. Personnels (14h30-15 h00)

- Cadre de rémunération des enseignants contractuels (vote)

Le directeur annonce qu'un accord a récemment été signé, après des négociations qui se sont déroulées pendant plusieurs années.

Jusqu'à la signature de cet accord, les nouveaux enseignants contractuels étaient recrutés sans perspective d'évolution de carrière et avec un indice majoré (IM) fixé à 415. Les enseignants contractuels (maîtres de conférences et professeurs invités) percevaient ainsi une rémunération d'environ 2000 € alors même qu'ils justifient d'un bac+5 voire d'un bac+8 et parfois d'une ancienneté de plusieurs années.

L'accord qui vient d'être signé instaure un indice majoré de 430 en début de carrière, avec une progression possible en fonction de l'ancienneté, pouvant atteindre un IM de 724.

Sont concernés par ce dispositif les enseignants contractuels (« T3 »), les enseignants associés et les enseignants invités, soit environ 35 personnes à l'ENSAG.

Le coût estimé pour l'ENSAG s'élève entre 130 k€ et 150 k€/an, coût qui sera compensé par le ministère au moins pour les premières années.

Conformément aux dispositions définies par le ministère de la Culture, tous les conseils d'administration sont appelés à délibérer sur cette revalorisation des rémunérations. Les dispositions correspondantes prenant effet au 1^{er} janvier 2025, les enseignants concernés bénéficieraient de cette revalorisation sur leurs paies de septembre, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

La secrétaire générale précise que le coût estimé pour l'ENSAG s'élève entre 130 k€ et 150 k€ car l'école accueille des enseignants contractuels ayant une grande ancienneté. La moyenne des revalorisations visera un indice de 632, ce qui suppose un important rattrapage financier.

L'inspectrice des finances publiques indique que le contrôleur budgétaire a adressé la veille un e-mail à l'ensemble des directeurs et des secrétaires généraux des écoles de la région. Au global, le coût estimé pour les écoles d'architecture s'élève à 1,9 M€. Or peu d'informations ont été

communiquées s’agissant des personnels concernés. Dans son e-mail, il suggérait d’apporter des informations plus précises sur ce sujet. Ces informations viennent d’être communiquées en séance, ce qui est satisfaisant.

Un administrateur relève qu’il a été précisé que le coût serait compensé par le ministère au moins pour les premières années. L’engagement pris par le ministère manque de clarté. À quoi correspondent « les premières années » ? Si la revalorisation des rémunérations des enseignants contractuels est satisfaisante, l’accompagnement financier attendu de la part du ministère manque de clarté.

La secrétaire générale rappelle que, lors du passage de l’indice 410 à l’indice 415, la compensation a atteint 73 000 € environ. Cette mesure visait plutôt à favoriser le pouvoir d’achat. La compensation a été reçue l’année précédente et cette année. À ce stade, toutes les mesures indiciaires pour les enseignants contractuels sont compensées. Le service financier de l’établissement est assez optimiste.

Un administrateur souligne néanmoins l’importance de noter que cette décision peut avoir des conséquences pour les finances de l’établissement.

La secrétaire générale précise qu’outre les 73 000 € qu’elle vient de mentionner, les évolutions attendues supposent une dépense supplémentaire de 130 k€ à 150 k€, soit un total de 200 000 € environ.

Le cadre de rémunération des enseignants contractuels est approuvé à l’unanimité (15 voix favorables).

- Transferts de charges pédagogiques pour recherche pour l’année universitaire 2025/26

Le directeur apporte quelques précisions au sujet du cadre au sein duquel s’inscrivent les transferts de charges. Suite à la publication de l’arrêté du 5 juillet 2024 portant sur le référentiel national d’équivalences horaires pour les enseignants-chercheurs des ENSA, le ministère de la Culture a transmis à l’automne dernier une note apportant des précisions au regard des éléments suivants.

Durée annuelle de travail effectif dans la fonction publique (1 607 h)	Réf. : art. 6 du décret n°2018-105 et missions définies à l’art. 2 du décret		
	Temps de travail de référence des enseignants-chercheurs : service d’enseignement (320 h)	Réf. : I de l’art. 7 du décret n°2018-105	
		Décharges pédagogiques inscrites dans le référentiel national d’équivalences horaires	Décharges pour activités de recherche
		Décharges pour activités scientifiques et pédagogiques	Décharges pour activités d’intérêt général

Le temps de travail de référence des enseignants-chercheurs tient compte de 320 heures de face-à-face pédagogique, avec des possibilités de transferts de charges pour activités de recherche, pour activités scientifiques et pédagogiques, et pour activités d’intérêt général.

La démarche proposée pour l’application du nouveau référentiel national d’équivalences horaires prévoit les étapes suivantes :

- avis du CPS restreint sur la liste des activités donnant possibilité d’opérer un transfert de charges (aujourd’hui, il ne s’agit que des activités de recherche) ;

- avis du CSA de l'ENSAG ;
- délibération du CA ;
- le directeur de l'établissement arrête les décisions individuelles d'attribution de transfert de charges.

Comme indiqué, seules les activités de recherche offrent aujourd'hui la possibilité d'opérer des transferts de charges. Il est envisagé de définir un cadre concernant les transferts de charges pour activités d'intérêt général. Pour rappel, le président du CA bénéficie à ce jour d'un transfert de charges de 64 heures. L'arrêté du 5 juillet limite ces possibilités à 32 heures. Des discussions dédiées se tiendront dans le cadre du prochain conseil d'administration.

La délibération du CA vise tout d'abord à définir le cadre budgétaire dans lequel ces décharges peuvent être opérées. Il relève du conseil d'administration d'être vigilant quant à l'utilisation des ressources humaines et des ressources financières de l'école. Ce travail sera réalisé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires prévu le 3 juillet prochain.

Le budget initial 2025 prévoit les moyens suivants.

Moyens disponibles pour transfert de charge : 8,69 ETPT

- 7 postes de MCFA (7 ETPT) par MC.
- 156 HETD (0,48 ETPT) par l'UGA (co-direction UR, pôles).
- 30 000 € par MC (1,21 ETPT).

Pour l'année 2025/26, 9,9 ETPT sont demandés.

Deux scénarii sont proposés par la commission Recherche. Elles ont reçu un avis favorable de la part du CPS restreint.

- Scénario de moyens disponibles : 9,03 ETPT (+0,02 ETPT par rapport au 8,69 ETPT disponibles +0,34 ETPT délégation CNRS).
- Scénario de moyens supplémentaires : 9,2 ETPT (+0,5 ETPT par rapport au 8,69 ETPT +0,34 ETPT délégation CNRS).

Une note détaillée a été transmise aux membres du conseil d'administration.

Le vice-président du CPS, président de la commission recherche, précise que des discussions sont en cours avec l'UGA pour venir abonder l'aide de l'UGA avec la prise en compte de l'action du Labex. La demande vise à ce que l'UGA abonde son soutien en considérant que la direction du Labex Architectures est assurée par des enseignants-chercheurs de l'établissement, ce qui augmenterait les ressources de 32 à 48 heures. Il s'agit d'une hypothèse. Le retour de l'UGA reste attendu.

Pour cette année, 31 candidatures ont été déposées pour 9,9 ETP. Ces candidatures démontrent que les demandes de transfert de charges augmentent. Cette augmentation résulte d'une augmentation de la communauté des enseignants-chercheurs et de la proportion des chercheurs-docteurs, mais aussi d'une forte dynamique scientifique à l'ENSAG. Cette dernière se

traduit par un certain nombre de succès au regard des appels à projets nationaux qui ont précédemment été mentionnés.

Les demandes ont fait l'objet de douze évaluations. Le cumul de ces évaluations conduites à un arbitrage. Des scénarios ont ainsi pu être constitués avec des hypothèses d'attribution.

Cette année, la commission de la recherche a attribué une note (A ou B) à chaque candidature. Chaque note a été accompagnée d'un commentaire de synthèse. Chaque commentaire de synthèse sera transmis aux candidats par la direction de l'établissement pour étayer les choix qui ont été opérés.

Les deux scénarios qui ont été définis incluent une réserve de 32 heures pour le maître de conférences HCA qui est en cours de recrutement et qui rejoindra l'établissement en début d'année prochaine.

Enfin, la commission de la recherche a entamé un travail pour disposer d'une vision prospective et pluriannuelle de ses besoins, en vue d'anticiper la composition de son corps à deux et cinq ans.

Le président propose que le vice-président du CPS apporte des précisions au sujet du processus d'arbitrage ayant conduit à 9,03 ETP.

Le vice-président du CPS, président de la commission recherche, explique qu'un appel à candidatures est publié en janvier ou février. Celui-ci est accompagné d'une note de cadrage offrant notamment une grille d'attribution entre trois types d'activités.

Au regard de cet appel à candidatures, les enseignants-chercheurs rattachés à des unités de recherche de l'établissement déposent un projet. Ce projet est constitué d'un bilan et d'une proposition pour l'année suivante. Il est associé à une demande de nombre d'heures de décharge.

Les candidatures sont collectées par le service RPI et diffusées auprès des membres de la commission de la recherche. Ces derniers évaluent les candidatures non pas en évaluant la dimension scientifique du projet, mais en vérifiant l'adéquation entre les demandes et la grille de critères. Ils s'assurent que l'activité correspond bien au nombre d'heures de décharge figurant dans la grille.

Chaque candidature est évaluée par les douze membres de la commission, qui incluent trois invités extérieurs. Les évaluations sont ensuite collectées par le service RPI, puis partagées en bureau de la commission recherche. Pour chaque candidat, la commission considère le nombre de remarques et les remarques qui ont été reçues.

Si un candidat ne reçoit aucune remarque, sa proposition est retenue. Si un candidat reçoit jusqu'à deux remarques, sa proposition est discutée et, généralement, elle est retenue. Si un candidat reçoit plus de deux remarques, la candidature est discutée et des arbitrages peuvent être opérés (diminution des heures, par exemple).

Pour chaque proposition, une note est attribuée, accompagnée d'une synthèse des commentaires. Les propositions d'attribution sont ensuite présentées et votées en commission de la recherche.

Le bureau analyse les synthèses et propose deux scénarios d'attribution à la commission de la recherche. Cette dernière s'est réunie le 22 avril dernier. Elle a voté à l'unanimité la proposition qui lui a été soumise. Celle-ci a ensuite été soumise à la CPS restreinte, qui s'est réunie le 22 mai.

Elle a validé la proposition à la majorité, avec deux abstentions. La proposition est aujourd'hui présentée au conseil d'administration. Deux scénarios sont proposés :

- Scénario de moyens disponibles : 9,03 ETPT (+0,02 ETPT par rapport au 8,69 ETPT disponibles +0,34 ETPT délégation CNRS).
- Scénario de moyens supplémentaires : 9,2 ETPT (+0,5 ETPT par rapport au 8,69 ETPT +0,34 ETPT délégation CNRS).

Le président relève que le conseil d'administration devra voter sur une enveloppe globale, laquelle pourra impacter des personnes. Il demande si une procédure est prévue en cas de recours.

Le vice-président du CPS, président de la commission recherche, répond que le nouveau cadre d'arbitrage des décharges tel que défini par le référentiel national des équivalences horaires a fait l'objet d'une publication à l'automne dernier, accompagnée d'une note de cadrage parue en janvier 2025. Il a été décidé de ne pas complètement s'aligner sur les nouvelles modalités du dispositif, celles-ci ayant été publiées alors que l'appel à candidatures avait déjà été diffusé.

Les procédures seront parfaitement alignées avec celles figurant dans le nouveau dispositif, à quelques ajustements près, avec une définition de l'espace de contrainte budgétaire en amont des décisions. Pour l'année prochaine, la commission de la recherche devra arbitrer et construire des scénarios en ayant un espace de contraintes budgétaires identifié.

De plus, à partir de l'année prochaine, et éventuellement dès cette année, la direction de l'établissement informera chaque candidat de l'attribution des décharges sollicitées. Cette information pourra être communiquée, au moins pour cette année, par les directeurs d'unité, ceux-ci disposant de l'ensemble des informations correspondantes (notes et commentaires de synthèse).

Pour anticiper cette adaptation, il est proposé que cette attribution individuelle communiquée par la direction de l'établissement soit réalisée dès cette année. À partir du moment où les votes auront été réalisés au regard du scénario d'attribution retenu, la direction de l'établissement recevra chaque candidat pour lui communiquer le nombre d'heures attribuées et le commentaire de synthèse. Le candidat pourra alors faire connaître ses éventuelles divergences.

Le directeur revient sur les deux scénarios proposés. Le scénario des moyens disponibles ne nécessite pas de décision particulière de la part du conseil d'administration puisque celui-ci répond au cadre initial qui avait été voté en novembre 2024. Le scénario des moyens supplémentaires supposerait pour sa part un budget rectificatif.

Le prochain conseil d'administration permettra d'aborder les orientations budgétaires pour 2026. Il s'agira de fixer un cadre pour la recherche et pour les attributions des transferts de charges pour l'année suivante. À noter que le budget est établi du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année considérée et que les décharges sont fixées pour l'année universitaire.

L'inspectrice des finances publiques fait savoir que les services des finances publiques ont réalisé un travail au sujet des écoles d'architecture. Les résultats de ces travaux ont été portés à la connaissance de toutes les écoles.

Ces travaux ont mis en évidence que l'ENSAG attribue davantage de décharges pour la recherche que les autres écoles d'Auvergne-Rhône-Alpes. Or les chiffres qui viennent d'être présentés sont

plus élevés que les précédents. Elle s'interroge quant à un éventuel dépassement des prévisions fixées en début d'année.

De plus, plus le nombre d'heures de recherche est élevé, moins les heures d'enseignement le sont, ce qui peut nécessiter d'effectuer des recrutements. Elle demande si, avant de fixer le chiffre des ETPT pour les décharges, le service comptable et financier a été consulté en termes de soutenabilité budgétaire.

Le vice-président du CPS, président de la commission recherche, explique qu'à l'échelle du territoire national, l'ENSAG est considérée comme étant l'une des écoles les plus dynamiques en termes d'activité scientifique. Cette dynamique se traduit par des succès, comme l'illustre par exemple le projet CMA Compétences et Métiers d'avenir, qui implique plusieurs enseignants-chercheurs de l'école.

Le nombre de candidats aux transferts de charges s'élève à 30, pour 31 enseignants-chercheurs ayant une activité scientifique. L'établissement compte trois unités de recherche. L'établissement pilote en outre un Labex, ce qui constitue un point caractéristique et remarquable. Ce pilotage mobilise un budget annuel de l'ordre de 500 k€. L'ENSAG est la seule école d'architecture à porter un Labex.

L'inspectrice des finances publiques soulève que le Labex touche à sa fin.

Le vice-président du CPS, président de la commission recherche, rectifie : le Labex a été renouvelé. Une réunion de lancement est prévue dans les prochains jours. Il est porté par l'ENSAG et son inscription sur le site universitaire grenoblois est consolidée.

L'ENSAG compte seize enseignants-chercheurs titulaires d'une habilitation à diriger des recherches, ce qui en fait probablement l'école la plus dotée en HDR. Enfin, une quarantaine de doctorants sont inscrits à l'ENSAG, ce qui en fait la première ou la deuxième école en nombre de doctorants.

Au regard de ces éléments, les 9 ETP dont il est question ne sont pas du tout déraisonnables. Ce volume est cohérent. Il traduit l'activité scientifique de l'établissement.

Un administrateur ajoute qu'une grande partie des activités de recherche n'ignore pas la question pédagogique. Une part non négligeable des budgets attribués à la recherche est mobilisée pour renforcer l'activité pédagogique (organisation de conférences et de séminaires, fabrication de prototypes, voyages d'études, etc.). C'est souvent grâce à la recherche que l'établissement est en mesure de proposer une pédagogie augmentée.

Par ailleurs, le changement actuel du système des préciputs suppose que 40 % du budget des prochaines ANR reviendront à l'établissement porteur. Cette année, les préciputs n'étaient pas à cette hauteur, mais ils n'étaient pas négligeables non plus. Si l'établissement remporte une ANR de 500 k€, en plus des 500 k€ utiles pour la recherche, au moins 200 k€ sont attribués à l'école.

La politique scientifique et la politique pédagogique ne peuvent pas être séparées. L'accompagnement aux activités de recherche ne doit pas être considéré comme un contrepoint négatif aux activités pédagogiques.

Le vice-président du CPS, président de la commission recherche, ajoute qu'outre la complémentarité de la recherche et de l'enseignement, la question de la valorisation des activités scientifiques dans le budget de l'établissement se traduit notamment par l'obtention de projets de recherche mais aussi par les préciputs qui accompagnent ces politiques. Tout ceci

illustre l'imbrication étroite entre recherche et pédagogie. La recherche n'intervient pas en défaveur de la pédagogie.

Un administrateur souligne que la recherche au sein de l'école de Grenoble est particulièrement ancrée, avec trois équipes de recherches présentes depuis plus de 45 ans. Elles figurent parmi les premières équipes de recherche à l'échelle nationale. Ceci participe de l'excellence de l'école, tant en matière de recherche que de pédagogie. De plus, les chiffres n'ont pas augmenté par rapport à l'année précédente. Même le scénario à moyens supplémentaires est moins élevé que celui de l'année précédente.

Le directeur ajoute que le débat d'orientations budgétaires débutera en juillet. En tant que directeur, il doit veiller au bon fonctionnement de l'établissement. Il doit notamment s'assurer que le nombre d'heures octroyées est conforme au cadre et aux moyens. Il signale en outre que l'arrêté de juillet 2024 ouvre des possibilités en matière de décharges sur projet. Des discussions dédiées devront se tenir en conseil d'administration.

Le président indique que les membres du conseil d'administration sont appelés à se positionner au regard des deux scénarios proposés, le premier ayant été défini au regard des moyens disponibles, soit 9,03 ETP, le second au regard de moyens supplémentaires, pour 9,2 ETP. Il propose de soumettre chacune de ces deux propositions à un vote à main levée.

Le scénario à moyens disponibles recueille 0 voix.

Le scénario à moyens supplémentaires recueille 15 voix.

. Affaires budgétaires et financières

- Attribution résultats financiers 2023 et 2024 (vote)

Le directeur explique que l'attribution des résultats financiers 2023 et 2024 est une délibération formelle. Une attribution des résultats financiers a été opérée jusqu'en 2023. Une nouvelle version de délibération avait été proposée par le ministère de la Culture. Or une phrase manquait. C'est pourquoi l'attribution des résultats financiers 2023 et 2023 n'avait pas été proposée.

Cette erreur ayant été identifiée, il est proposé :

- d'attribuer le résultat du compte financier 2023, soit 247 489 €, au résultat budgétaire 2024 ;
- d'attribuer le résultat du compte financier 2024, soit 8336,73 € environ, au résultat budgétaire 2025.

Si ces reports à nouveau sont validés, l'agent comptable pourra imputer ces sommes sur les comptes correspondants.

L'attribution du résultat financier 2023 recueille un avis favorable à l'unanimité (15 voix favorables).

L'attribution du résultat financier 2024 recueille un avis favorable à l'unanimité (15 voix favorables).

- Frais de dirigeants

Le directeur indique que le présent point de l'ordre du jour vise à porter à la connaissance des membres du conseil d'administration les éléments suivants.

Les frais de dirigeants ont représenté en 2024 une somme d'environ 6000 €, ce qui représente 0,14 % des dépenses hors investissement. Une augmentation de 5 % des frais de dirigeants est observée entre 2023 et 2024, étant précisé que ces frais ont été calculés pour 12 mois d'exercice du directeur en 2024 contre six mois de présence de la directrice en 2023.

- Bilan CVEC 2024 et Programmation CVEC 2025 (vote)

Le directeur rappelle que la CVEC a été instituée par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Cette contribution vise à améliorer les conditions de vie, d'accueil et d'accompagnement des étudiants, à renforcer la vie de campus et à soutenir des actions dans les domaines suivants : santé, accompagnement social, vie associative, accès à la culture, développement de la pratique sportive.

La CVEC est collectée par les Crous. Une part de ces recettes est ensuite reversée aux établissements d'enseignement supérieur, dont l'ENSAG. Les établissements sont responsables de l'affectation des crédits, en cohérence avec les priorités nationales et les besoins locaux.

Les enjeux pour l'ENSAG sont les suivants : identifier les priorités spécifiques de l'établissement en lien avec les thématiques éligibles ; garantir un usage transparent, équitable et conforme au cadre réglementaire ; impliquer les étudiants et les instances représentatives dans la définition des actions soutenues.

Une commission de suivi CVEC se réunit régulièrement. Le conseil d'administration est appelé à délibérer sur le bilan CVEC 2024.

Le bilan 2024 fait état des éléments suivants.

BILAN CVEC ENSAG 2024		
CHIFFRES CLES		
Nombre d'étudiants (jul 2024)	746	
Versement 51,264931/étudiant	38 243,641	
TOTAL	38 243,641	
Contribution au commun : Centre de Santé (18%)	6 880,401	
DISPONIBLE	31 563,241	
solde années précédentes	22 687,001	
DISPONIBLE au 1er janvier 2024	54 230,241	
REPARTITION des fonds CVEC (catégories selon art. 12 Loi ORE du 8 mars 2018)		
1. Action sociale		
Complément aide d'urgence ENSAG	5 600,001	
Total	5 600,001	23%
2. Accueil et accompagnement		
Précarité numérique	0,001	
Total	0,001	0%
3. Culture		
Achats machines à coudre	394,991	
Petit matériel atelier couture	75,831	
Monitorat atelier couture 15h	429,971	
Petit matériel et matériel cours "modèle vivant"	279,381	
Monitorat cours "modèle vivant" 15h	429,971	
Atelier Photo	452,891	
Prévision piano	1 195,001	
Incrovables talents	910,801	
Cours de danse	850,001	
Matériel salle de musique	711,301	
Total	6 330,131	27%
4. Initiatives étudiantes		
Monitorat Click and Collect Crous 84h	1 541,841	
Drag Show festival intercampus	500,001	
Workshop La Charrette : transports des étudiants	2 935,001	
Total	4 976,841	21%
5. Santé et prévention		
Mois de l'égalité	2 500,001	
Formation ER	440,001	
Total	2 940,001	12%
6. Sport		
Participation déplacement Archipiades	4 000,001	
Total	4 000,001	17%
TOTAL consommé en 2024	23 846,971	

Concernant la programmation CVEC 2025, voici la proposition élaborée par la commission lors de sa séance du 6 mai 2025 :

PROGRAMMATION CVEC ENSAG 2025, mai 2025		
CHIFFRES CLES		
convention prévisionnelle 2025	35 696,00 €	
Central : Santé (18%)	6 425,28 €	juil-05
disponible au 31 décembre 2024 pour 2025	30 383,27 €	avr-25
DISPONIBLE	59 653,99 €	
REPARTITION des fonds CVEC (catégories selon art. 12 Loi ORE du 8 mars 2018)		
1. Action sociale		
Complément aide d'urgence ENSAG	5 000,00 €	
Total	5 000,00 €	12%
2. Accueil et accompagnement		
Précarité numérique	5 000,00 €	
Total	5 000,00 €	12%
3. Culture		
Petit matériel atelier couture	66,85 €	
Monitorat atelier couture	476,00 €	
Petit matériel et cours "modèle vivant"	150,00 €	
Modèle cours "modèle vivant"	260,00 €	
Monitorat cours "modèle vivant"	357,00 €	
Incrovable talents	1 173,58 €	
Cours de danse	200,00 €	
Matériel salle de musique	1 139,68 €	
Atelier Photo	1 245,40 €	
Club d'échec Echitectes et design	655,94 €	
Total	5 930,65 €	14%
4. Initiatives étudiantes		
Fresque du climat	1 200,00 €	
Formation	636,10 €	
Formation : films et conf	735,79 €	
Sécurité des soirées	4 500,00 €	
Espace bien-être étudiant	5 000,00 €	
Atelier Vélo	1 553,16 €	
Cadenas Vélos	546,33 €	
Repos Transat	940,00 €	
Total	15 081,98 €	37%
5. Santé et prévention		
Mois de l'égalité	3 000,00 €	
Total	3 000,00 €	7%
6. Sport		
Participation déplacement Archipiades	5 000,00 €	
Matériel sportif Archiball	2 012,50 €	
Total	7 012,50 €	17%
TOTAL	40 925,13 €	69%

Cette proposition prévoit notamment une enveloppe de 5000 € consacrée à la précarité numérique. L'enveloppe dédiée aux initiatives étudiantes est en outre revue à la hausse. Les autres dépenses n'évoluent pas de manière significative.

Un administrateur indique que la CVEC n'est pas entièrement consommée. Il serait opportun que tel soit le cas. Par ailleurs, le complément d'aide prévu au titre de la précarité numérique n'avait pas été discuté ou voté en commission. Un budget de 5000 € est prévu : comment celui-ci a-t-il été déterminé ?

Le directeur fait savoir qu'il ne siège pas en commission CVEC. Il n'est donc pas en mesure d'apporter d'informations complémentaires.

Un administrateur suggère d'attendre que Marianne Veillerot se connecte afin que celle-ci puisse apporter des informations sur le sujet.

Le président approuve la proposition.

Un administrateur soulève néanmoins que ce sujet a été débattu en commission CVEC. Le conseil d'administration n'a pas à s'opposer à la répartition qui a été choisie. Celle-ci répond aux demandes exprimées dans ce cadre.

Un administrateur fait savoir qu'elle-même siège en commission CVEC. D'où la question qu'elle a posée.

Le président propose d'attendre que Marianne Veillerot se connecte. Le sujet pourra alors être repris.

La représentante du président de Grenoble-Alpes Métropole, Conseillère déléguée à la vie étudiante et aux relations avec les établissements d'enseignement supérieur/Grenoble Alpes Métropole, quitte la séance.

- **Contribution financière Etudiants/déplacement pédagogique en Corse (vote)**

Le directeur indique que le déplacement pédagogique dont il est question relève d'un projet dans le cadre duquel l'ENSAG assure l'organisation d'un workshop. Cette proposition de délibération est similaire à celle qui avait été présentée l'année précédente, à ceci près que l'organisation du déplacement pédagogique prévu en Corse serait assurée par l'association Mediterranean Architecture Consulting. Cette proposition a par ailleurs été présentée en CFVE.

Le directeur de la vie étudiante et des études explique que la CFVE s'est réunie le 15 mai 2025. La commission a émis un avis favorable sur ce projet de déplacement pédagogique en Corse, moyennant deux observations.

- La première concerne un point d'attention quant au fait que les accompagnateurs soient formés aux violences sexistes et sexuelles (VSS).
- La deuxième résulte dans le fait que le déplacement interviendra en dehors des bornes des activités pédagogiques, ce qui pose des questions quant à l'utilisation pour le financer d'un minibus constituant une ressource propre à la pédagogie.

Un administrateur souligne qu'il a été fait mention d'un voyage pédagogique, ce qui est inexact : il s'agit d'un workshop. La préparation de ce projet a débuté il y a deux ans. Un protocole a été mis en place avec la Ville de Bastia. Ce déplacement est ouvert à tous les étudiants intéressés.

Ce workshop se déroulera sur une semaine. La participation par étudiant sera de 100 €. Une prise en charge partielle est prévue par une collectivité corse qui prend en charge le transport par bateau et l'hébergement ainsi que la mise à disposition de locaux de travail et de fournitures.

Il s'étonne par ailleurs de la seconde observation formulée par la CFVE. Ce workshop est organisé dans le cadre universitaire. C'est pourquoi il est prévu d'utiliser le minibus de l'école.

La secrétaire générale ajoute qu'en matière de responsabilité, le workshop est organisé sous la responsabilité de l'école. Il convient d'organiser le voyage entre Grenoble et Marseille.

Un administrateur rappelle que le financement des déplacements hors les murs constitue un sujet récurrent au sein de l'instance. Pour en avoir porté plusieurs, elle souligne que ces événements sont très bénéfiques pour les étudiants. Leur organisation et leur suivi sont néanmoins anormalement chronophages pour les équipes administratives et pédagogiques. Il faut notamment organiser les déplacements, mais aussi étudier les budgets et la question des assurances.

Un colloque consacré aux événements hors les murs dans les écoles d'architecture s'est déroulé il y a deux ans. Ces collègues de toutes les écoles soulignent l'apport pédagogique de ces événements tout en rappelant combien il est difficile et usant pour eux de les organiser. Il semblerait qu'au fil des années, le cadre administratif devienne toujours plus difficile à tenir.

Il serait opportun d'engager un travail collectif à l'échelle de l'école pour faciliter administrativement l'organisation d'événements hors les murs.

Un administrateur signale par ailleurs que ce workshop a été organisé sans demander aucun soutien financier à l'école. Il ajoute que l'école de Florence pourrait également se greffer au projet.

La présidente du CPS, présidente de la CFVE, indique que la CFVE a engagé une réflexion sur une charte des déplacements. L'objectif consiste notamment à s'assurer que les enseignants suivent la formation VSS. Des discussions se sont en outre tenues au sujet de la possibilité de mobiliser des budgets pédagogiques pour un voyage facultatif. Il ne faudrait pas que cela ait une incidence sur le budget pédagogique global.

Marianne Veillerot rejoint la séance.

Le directeur de la vie étudiante et des études ajoute que le budget attribué au fonctionnement global de la DEVE s'élève à 185 000 €. De nombreuses activités et de nombreux voyages intègrent les maquettes. L'enveloppe étant limitée, il est important que les activités et voyages soient anticipés. Les éléments correspondants doivent intégrer la réflexion budgétaire initiale. Des dépassements sont en l'occurrence constatés à mi-parcours, du fait notamment d'aléas. Il est important d'anticiper ces éléments budgétaires.

Un administrateur signale que le second semestre n'est généralement pas anticipé sur le plan pédagogique. Prévoir deux appels atténuerait les difficultés qui viennent d'être mentionnées.

Le directeur de la vie étudiante et des études répond que les appels qui concernent les voyages pédagogiques représentent environ 30 000 €, soit 15 000 € par semestre. Les appels à candidatures concernent les voyages pédagogiques figurant dans la maquette. C'est pourquoi il est important d'anticiper. Il signale que l'enveloppe consacrée aux frais du minibus atteint aujourd'hui 9 000 € pour 14 000 € de dépenses prévisionnelles. 5 000 € restent disponibles sur ce budget pour terminer l'année.

Un administrateur relève que le projet dont il est question est pertinent. Ce projet illustre l'énergie collective et l'implication qu'il faut pour monter un projet. Il permettra de rencontrer des enseignants d'autres universités et écoles d'architecture. Les professeurs qui portent cette initiative passeront une semaine entière sur place sans que cela n'entre dans leurs heures de pédagogie. Chacun d'eux a consacré 30 ou 40 heures à préparer le projet. Il est important que l'établissement soit enthousiaste au regard de ce type d'initiative, à défaut de quoi les enseignants risqueraient de se limiter à leurs enseignements habituels.

Pour conclure ces échanges, **le président** propose de procéder au recueil d'avis concernant la proposition visant à ce que 15 étudiants s'acquittent du montant des frais d'inscription, soit 100 € par étudiant.

La contribution financière Étudiants/déplacement pédagogique en Corse recueille un avis favorable à la majorité (12 voix favorables, 2 abstentions).

Le président propose de revenir sur le point qui avait été laissé en suspens dans l'attente de l'arrivée de Marianne Veillerot.

- Bilan CVEC 2024 et Programmation CVEC 2025 (vote) (suite)

Le président fait savoir qu'un administrateur a relevé que le complément d'aide prévu au titre de la précarité numérique n'avait pas été discuté ou voté en commission. Le budget correspondant est fixé à 5000 € pour la programmation 2025. Un administrateur souhaitait savoir comment ce montant avait été fixé.

Un administrateur rappelle avoir transmis au directeur une note relative au bilan de la CVEC.

Le directeur confirme que les éléments correspondants ont été communiqués.

Un administrateur explique que, le 25 mars, un e-mail a été transmis à la direction pour dresser un état des lieux des ordinateurs portables de prêt. Un état des lieux du parc disponible a été dressé avec l'équipe informatique notamment. Outre le fait qu'un certain nombre de PC semble avoir disparu, une problématique d'obsolescence a été identifiée.

Il est nécessaire d'aviser de l'opportunité de mobiliser la CVEC pour contribuer, comme elle l'a déjà fait à l'époque du Covid, à l'amélioration du parc correspondant. Le sujet reste ouvert. Des orientations restent attendues. Le besoin est identifié. Quelques éléments, notamment l'élément décisionnel, manquent pour assurer le passage du besoin à l'opérationnel.

Un administrateur relève que si des ordinateurs devaient sortir du parc, il pourrait être pertinent de les donner à des étudiants. Par ailleurs, la CVEC ne sera pas entièrement consommée. Une commission CVEC se réunira à l'automne. Cette réunion pourrait être l'occasion de voir comment utiliser les 19 000 € restants.

Un administrateur répond que deux commissions sont prévues chaque année. La commission prévue à l'automne aura vocation à lancer les actions 2025/2026. Les besoins précités pourront être affinés d'ici là en vue de définir une stratégie globale au regard du parc de PC portables prêtés aux étudiants, en précisant l'effort attendu au titre de la CVEC et de l'école le cas échéant. Des fonds restent effectivement disponibles au titre de la CVEC.

Quant à l'opportunité de donner des ordinateurs aux étudiants, la DEVE ne peut qu'encourager ce type de pratique, bénéfique en termes de réemploi et de lutte contre la précarité.

Le directeur répond que le sujet pourra être examiné.

Le président relève que le tableau de programmation de la CVEC qui a été présenté pourrait évoluer. Le cas échéant, une nouvelle consultation du conseil d'administration pourrait être requise.

Un administrateur répond que, réglementairement, le conseil d'administration doit se prononcer sur bilan de l'année qui précède. D'où la présentation ce jour du bilan 2024. En revanche, la programmation 2025 qui est présentée couvre l'année civile. Celle-ci prévoit 5000 € au titre de la précarité numérique, mais l'année civile n'est pas achevée. Le bilan CVEC 2025 ne pourra être présenté qu'au regard du compte financier, soit en mars 2026.

Le directeur propose que le conseil d'administration se prononce sur le bilan 2024.

Le bilan CVEC 2024 recueille un avis favorable à l'unanimité (14 voix favorables).

. Pilotage, Stratégie, Gouvernance

- Plan de mobilité ENSAG - État d'avancement

Jean ADAM rejoint la séance.

Jean ADAM rappelle que le plan de mobilité résulte d'une obligation fixée par la loi d'orientation des mobilités (LOM), qui vise toutes les entreprises regroupant au moins 50 travailleurs sur un même site.

Le plan de mobilité a pour objectif de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- contribuer à la qualité des conditions de vie au travail,
- réaliser des économies financières,
- réduire la congestion des moyens de transport.

Dans le cadre d'une circulaire relative à l'engagement pour la transformation écologique du 21 novembre 2023, L'État s'est fixé pour objectif que 100 % des administrations soient couvertes par un plan de mobilité en 2024.

La partie « mobilité » du plan de transition a été évoquée à l'occasion d'une précédente réunion du conseil d'administration. Une première version du plan de mobilité a été rédigée par la direction TREC de l'UGA et discutée en VP TREC de l'UGA. L'ENSAG a participé à la rédaction de cette première version et aux premiers échanges qui se sont tenus sur le sujet.

Après relecture, des modifications ont été apportées par l'ensemble des composantes académiques. Une synthèse de ces travaux est aujourd'hui présentée aux membres du conseil académique. La version finale du document fera l'objet d'un vote au conseil académique de l'UGA en juillet 2025.

Six axes de travail commun ont été définis :

- Déplacements domicile-travail (cible : personnels) ;
- Déplacements professionnels (cible : personnels) ;
- Gestion de flottes de véhicules (cible : personnels) ;
- Équipements de la mobilité sur tous les campus (cible : personnels et étudiants) ;
- Déplacements d'études (cible : étudiants) ;
- Déplacements domicile-études (cible : étudiants).

En tant qu'établissement composante, l'ENSAG a défini un plan d'action visant à répondre à plusieurs engagements : aménagements vélos, actions de sensibilisation, atelier vélo, convention avec Citiz, charte déplacements pédagogique, challenge mobilité, etc.

Le directeur souligne qu'un important travail a été mené. Il relate à titre d'exemple les actions relatives aux déplacements domicile-travail et domicile-études. Des enquêtes

ont précédemment été déployées et l'école est en mesure d'évaluer ses progressions. La nouvelle enquête sera déployée en décembre prochain. Le plan est engageant à l'échelle du grand établissement. L'ENSAG y contribue à la hauteur de ses possibilités.

Jean ADAM quitte la séance.

- Schéma pluriannuel d'investissement immobilier - État d'avancement

Le directeur présente le point. Les Schémas Pluriannuels de Stratégie Immobilière (SPSI) visent à décliner la stratégie métier de l'établissement dans sa composante stratégie immobilière.

Les SPSI ont pour objectif de développer une connaissance et une vision stratégique du patrimoine occupé par les opérateurs (ENSAG) afin d'identifier des leviers permettant d'atteindre les critères de performance immobilière selon les quatre axes stratégiques de la PIE :

- La connaissance et la valorisation du patrimoine immobilier ;
- La rationalisation et l'optimisation de la gestion immobilière ;
- La modernisation et l'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier ;
- La professionnalisation de la fonction immobilière.

Le SPSI de l'ENSAG couvrait la période 2019-2023 et avait été validé par le CA de l'ENSAG le 25/11/2021.

Le référentiel technique a régulièrement été mis à jour et obtient aujourd'hui la note de complétude de 275/275. Cela nous a permis d'obtenir plusieurs subventions ces dernières années (transition énergétique, résilience, fonds vert).

Une version actualisée tenant compte des nombreux travaux réalisés a été présentée au CA du 28/11/2024.

À l'issue de ce travail qui pourrait être présenté lors d'un CA à la rentrée universitaire, le volet stratégique pourra être mené. Il serait intéressant d'associer le CA à ce travail lors de réunions avec le service RIMT.

Le prochain de schéma pluriannuel d'investissement immobilier couvrira la période 2026-2030. Son périmètre serait celui du bâtiment ENSAG et de la halle de construction située à GAIA, hors Fablab et GAIA-Astus.

Le planning d'élaboration du SPSI prévoit les étapes suivantes.

- Études préalables et élaboration du SPSI : du printemps à l'automne 2025.
- Approbation du SPSI par le CA : novembre 2025.
- Circuit de validation : à partir de décembre 2025.

La phase d'élaboration relève du RIMT, de la direction de l'ENSAG et des instances de concertation (CSA, CPS). La phase de validation concernera notamment le conseil d'administration de l'école, le ministère de la Culture et la Direction de l'immobilier de l'État.

Plusieurs pistes sont à l'étude :

- Réfection des façades (études préalables en cours) ;
- Remplacement de menuiseries extérieures en partie sud ;
- Modernisation du système de chauffage, de ventilation et de climatisation (études préalables en cours) ;
- Installation de panneaux photovoltaïques ;
- Augmentation de la capacité d'accueil pour la restauration (dans bâtiment existant ? DGFIP ? Premaliance ?).

Un administrateur souhaiterait savoir qui assurera le contrôle architectural de l'ensemble. Il considère qu'il y a beaucoup à redire sur ce qui a pu être fait. Certaines interventions négligent les bâtiments. À l'époque, Patrick Thépot se chargeait de contrôler les interventions. Il serait opportun qu'un architecte assure ce contrôle.

Un administrateur suggère de prévoir une mission interne.

Un administrateur observe qu'une mission interne avait pu être organisée une quinzaine d'années auparavant. Or cette démarche n'avait pas été concluante. Les chantiers étaient suspendus au motif de désaccord au sein des commissions qui avaient été constituées. Les bureaux d'études disposent d'architectes.

Un administrateur jugerait préférable de confier cette mission à un prestataire. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de traiter le sujet.

Le président relève que le bâtiment n'est pas classé mais inscrit au patrimoine. Il propose d'interroger la DRAC.

Le directeur précise qu'à ce stade seules des études préalables sont engagées. L'objectif consiste à évaluer l'état des bétons et de la structure, mais aussi à améliorer le confort thermique. La DRAC sera sollicitée.

Le président relève qu'il est écrit sur le document support qu'il pourrait être intéressant d'associer le CA à ce travail lors de réunions avec le service RIMT.

Le directeur explique que le RIMT propose de travailler avec des membres du conseil d'administration sur le sujet.

Le président invite les membres du conseil d'administration qui souhaiteraient travailler avec le RIMT à se manifester.

- Prospective "ENSAG 2030-35" - État d'avancement

Le directeur indique que la première réunion du comité de pilotage s'est tenue le 24 avril 2025. Plusieurs membres du conseil d'administration y ont participé. Une demande avait été exprimée pour qu'une représentation étudiante soit également présente et Seamus PROMAYON a participé à cette première réunion.

Cette réunion a notamment été l'occasion de définir les objectifs et les thématiques de travail, de valider les grandes étapes de la prospective et de clarifier l'idée d'un accompagnement par une société externe.

Concernant l'accompagnement par une société extérieure, la prestation vise essentiellement à recueillir des préconisations pour la mise en œuvre de la démarche, le calendrier, les étapes, la communication et les outils à déployer en interne. Elle

prévoit également l'animation de temps d'échange avec les groupes de travail, la production d'une synthèse écrite et orale avec restitution tout au long de la démarche, puis, à la fin de la prospective, la remise d'un document synthétique structuré autour d'axes thématiques principaux, déclinés en actions concrètes. Un cahier des charges a été élaboré.

Le calendrier prévisionnel est le suivant.

- Lundi 9 juin – remise des éléments du dossier de candidature.
- Juillet 2025 - Démarrage prévisionnel de la prestation (fermeture de l'établissement du 19 juillet au 24 août 2025).
- 2025 – Bilan partagé.
- 2025-2026 – Projections.
- Printemps/Été 2026 – Rédaction & synthèse (remise du document final avant le 15 juillet 2026).

Les critères de sélection porteront sur la méthodologie d'intervention et le suivi de projet (40 %), le prix (40 %), et la compréhension du projet, la clarté et le contenu de l'offre en fonction du cahier des charges (20 %).

Un administrateur sollicite des précisions au sujet de la composition.

Le directeur communique les noms suivants : Nicolas DUBUS, Philippe MARIN, Halimatou MAMA-AWAL, Aurélien DIASPARRA, Elsa-Claire ELISÉE, Pascale CHARDON-LEYES, lui-même, Pascaline POBÉ, Emmanuel ROUEDE, un professeur de l'EPF Lausanne a été également sollicité, Seamus PROMAYON.

. Vie de l'établissement (16h15-16h45)

- Élection des membres de la commission Finances et Ressources

Le directeur explique que le règlement intérieur du CA prévoit dans son article 31 la création d'une commission des finances et des ressources.

Le rôle de cette commission consiste à instruire et préparer les décisions budgétaires de l'établissement, et à permettre un débat le mieux informé possible entre administrateurs sur les orientations budgétaires stratégiques, sur les choix et décisions relevant de la compétence du CA.

La commission des finances et des ressources est composée

- du ou de la président·e du conseil d'administration ;
- d'un·e ou deux représentant·e·s du collège des enseignant·e·s-chercheur·e·s ;
- d'un·e représentant·e du collège des personnels administratifs ;
- d'un·e représentant·e du collège des étudiant·e·s ;
- d'un·e ou deux représentant·e·s du collège des personnalités extérieures.

Chaque représentant·e des collèges composant la CFRCA est élu par les membres de son propre collège.

L'article 23 du règlement intérieur du CA prévoit en outre que le conseil d'administration vote à mains levées. Toutefois, si le ou la président-e ou un-e des membres présents ayant voix délibérative en fait la demande, le vote peut avoir lieu à bulletins secrets.

Il apparaît que Vincent BRESSY est le seul représentant du collège des personnalités extérieures présent en séance. Il propose par conséquent de procéder à un vote électronique. Emmanuel ROUEDE propose sa candidature pour siéger au sein de la commission.

Le président ajoute qu'une préfiguration de la commission a été mise en place sur la base du volontariat. Y ont participé Camille PAGIRAS, Romain LAJARGE, Marianne VEILLEROT, Laurence PLONCARD et lui-même. Un travail de formalisation reste requis. Chaque collège devra élire son ou sa représentant.e.

Il fait savoir que Romain LAJARGE propose sa candidature pour le collège des enseignant-e-s-chercheur-e-s. Camille PAGIRAS se porte candidate pour le collège des étudiant-e-s. Emmanuel ROUEDE propose sa candidature pour le collège des personnalités extérieures.

Sylvia BARDOS se porte candidate pour le collège des personnels administratifs.

Marianne VEILLEROT se porte également candidate pour le collège des personnels administratifs.

Le directeur indique qu'un vote électronique sera organisé dans le courant de la semaine suivante.

- Rapport d'auto-évaluation HCERES

Le directeur indique que le périmètre de l'évaluation concerne le Grand Établissement UGA, dont l'ENSAG constitue une composante. L'ENSAG a contribué aux parties « établissements », « formation » (DEEA et DEA) et « recherche ». L'établissement a en outre rédigé une annexe au RAE UGA pour les éléments suivants :

- Chapitre 1 : description de la composante ;
- Chapitre 2 : suivi des principales recommandations du précédent rapport du HCERES ;
- Chapitre 3 : positionnement et stratégie de la composante :
 - positionnement, ambition et stratégie générale de la composante ;
 - contribution au plan stratégique de l'UGA ;
 - matrice SWOT et conclusion pour améliorer les points faibles et parer les risques.

Le rapport d'autoévaluation fait notamment état des éléments suivants.

Forces

L'ENSAG-UGA est aujourd'hui solidement ancrée dans son statut d'établissement-composante de l'Université Grenoble Alpes

L'ENSAG-UGA occupe une position reconnue dans le réseau national des 21 ENSA. Elle est à l'avant-garde des démarches d'intégration universitaire, servant de modèle pour l'ancrage des écoles d'architecture sur les sites universitaires.

Elle bénéficie d'une reconnaissance nationale.

L'école assure le portage et le co-pilotage du réseau scientifique et pédagogique en architecture du Ministère de la culture « Architecture, conception, culture numérique », renforçant ainsi son leadership sur les enjeux liés au numérique et à l'intelligence artificielle dans l'enseignement et la recherche en architecture.

L'ENSAG-UGA figure parmi les trois premières écoles françaises en matière de recherche architecturale, s'appuyant sur trois unités de recherche dynamiques, à la visibilité affirmée aux échelles locale, nationale et internationale.

L'ancrage territorial de l'école est très assuré grâce à des partenariats durables avec les acteurs locaux.

Faiblesses

L'école présente des marges de progression en matière de pilotage, notamment en matière de contrôle interne financier, de gestion prévisionnelle des ressources humaines sur le plan de la formation, du suivi de carrière des enseignants, et de l'anticipation des besoins en recrutement.

L'équipe administrative demeure fragilisée par des vacances de postes prolongées, dues en partie à des difficultés de recrutement et à des absences pour raisons de santé, ce qui affecte la continuité de certains services.

La transformation de la maquette pédagogique, notamment par l'introduction des blocs de compétences, reste inaboutie et rend nécessaires des ajustements méthodologiques.

L'ENSAG-UGA ne propose pas actuellement de formation par la voie de la professionnalisation (apprentissage ou formation continue), ce qui limite la diversification de son offre et des publics accueillis.

L'implantation géographique de l'école, distante du cœur du campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères/Gières, constitue un facteur d'isolement relatif qui peut freiner certaines coopérations.

L'école est en situation de sous-effectif au regard des sollicitations croissantes du ministère en charge de la culture et de l'UGA.

Opportunités

L'intégration au sein du grand établissement UGA offre à l'ENSAG-UGA de réelles perspectives de mutualisation des services, d'accès à des ressources spécialisées (ressources en informatique, en juridique, en gestion RH, en pédagogie, en gestion des marchés publics, etc.) et à des financements.

Le renouvellement à venir des compétences pédagogiques est une occasion de faire évoluer la maquette qui prendra en compte les grandes transitions contemporaines. L'ENSAG-UGA souhaite affirmer son rôle dans la transformation écologique (réhabilitation, architecture durable, matériaux bio- et géo-sourcés) et numérique, en réponse aux attentes sociétales.

L'évolution de l'offre de formation et le développement de nouveaux formats d'enseignement permettront à l'école d'accroître son rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

La publication de la Stratégie nationale pour l'architecture 2025–2029 par le ministère en charge de la culture, accompagnée d'une évolution du cadre interministériel, constitue un levier stratégique majeur pour inscrire l'école dans les dynamiques nationales de politique publique.

Menaces

La différence statutaire entre les enseignants des ENSA et ceux des universités, notamment sur le volume horaire d'enseignement (320 h vs 192 h), crée un déséquilibre défavorable à l'ENSAG-UGA. Cette situation pèse sur le budget et les ressources humaines, en particulier dans le cadre de l'intégration à l'UGA.

Le contexte général de réduction des moyens humains et financiers consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche en France, en Europe et à l'échelle internationale constitue une menace structurelle pour la pérennité et l'ambition des projets portés par l'école.

Le vieillissement du bâtiment principal soulève des risques techniques non négligeables. Des travaux importants et coûteux pourraient être nécessaires à moyen terme, avec un impact significatif sur la capacité d'investissement.

La limitation des surfaces disponibles constitue une contrainte forte pour l'évolution des capacités d'accueil, le développement de nouvelles formations ou la transformation des espaces en fonction des usages émergents.

Pistes d'améliorations et minimisation des risques

L'ENSAG-UGA a lancé une démarche prospective « ENSAG-UGA 2030/2035 », avec un bilan prévu en 2025 et une synthèse à l'été 2026, en vue de la signature d'un Contrat d'Objectifs et de Performance avec le ministère de la Culture en décembre 2026. Cette démarche permet de formuler une vision stratégique partagée autour de plusieurs enjeux majeurs.

La stabilisation des équipes administratives fait l'objet d'une attention particulière et de mesures visant à améliorer l'attractivité des postes, à renforcer l'accompagnement des parcours professionnels et à anticiper les besoins en recrutement. La mise en place de procédures internes formalisées, notamment dans le domaine financier, contribue également à sécuriser la gestion de l'école.

Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) est en cours d'élaboration pour fin 2025. Il s'appuie sur un diagnostic technique détaillé du bâtiment actuel et explore les possibilités d'extension ou de relocalisation dans des bâtiments vacants à proximité.

L'école engage une réflexion approfondie sur la diversification de ses ressources propres, afin de renforcer son autonomie financière et réduire sa dépendance aux dotations de l'État.

La précédente évaluation HCERES date de 2009. Un vote formel avait alors été organisé en conseil d'administration. Dans le contexte du grand établissement, aucun vote ne

sera requis. Le ministère de la Culture y réfléchit cependant car, statutairement, un vote formel du CA est demandé sur cette partie.

Un administrateur s'interroge quant à la charge mais aussi quant à la compréhension des informations versées par l'ENSAG dès lors que ces parties intègrent le dossier du grand établissement.

Le directeur explique que la charge est moins lourde pour l'ENSAG. Par contre, les formations ne sont plus évaluées individuellement. La totalité des licences et la totalité des masters sont évaluées, ce qui se révèle décevant pour les écoles qui ont travaillé sur ces sujets. Le retour pourrait ne pas être à la hauteur de l'investissement.

Le directeur de la vie étudiante et des études ajoute que l'objectif consiste désormais à évaluer les orientations des grands établissements. Sur cette vague, des sous-commissions analyseront l'ensemble des formations et n'émettront qu'un avis général. Il n'y aura pas d'avis sur l'ENSAG. L'avis portera sur le cycle licences et sur le cycle masters.

Un administrateur relève qu'en dépit des critiques qui peuvent être exprimées à l'égard de l'évaluation HCERES, celle-ci permet de disposer d'un état des lieux et de dresser des constats pour envisager l'avenir.

Le directeur de la vie étudiante et des études suppose que d'ici cinq ans la démarche d'évaluation sera différente. Elle reposera peut-être sur des normes techniques différentes, mais celles-ci ne sont pas encore mises en place.

Le directeur ajoute que le travail qui a été réalisé ne sera pas perdu. Les éléments recueillis dans ce cadre seront valorisés en interne au titre du bilan des formations de l'ENSAG.

Un administrateur fait par ailleurs savoir que le bilan commun vie étudiante a nécessité un important travail préparatoire avec l'ensemble des composantes. Le contenu de ce bilan semblait finalement avoir été écrit par une intelligence artificielle. Il s'est révélé très décevant.

Un administrateur souligne pour sa part les bénéfices des processus d'évaluation HCERES. Bien qu'ils aient été remis en cause par de récentes décisions, ils ne sont pas totalement dissous. De fait, ces processus participent de l'amélioration de la qualité des organisations, des animations et des productions. Bien que ces processus soient perfectibles, tout n'est pas négatif : ils ont aussi des intérêts.

. Points divers

- Politique édition de l'ENSAG

Le président explique que le directeur devait présenter le point avec Romain Lajarge, qui porte le sujet. Ce dernier étant absent, il propose de reporter le point à la prochaine séance du conseil d'administration.

Le directeur signale qu'un document dédié a été mis à disposition sur Taïga. Il invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance.

Le point est reporté.

- Reprographie

Le président fait savoir qu'il a reçu une note de la part de Guy Depollier au sujet des reproductions et impressions notamment requises dans le cadre des rendus de projet. Cette note est cosignée par une dizaine d'enseignants.

Un administrateur signale que de nouvelles signatures sont intervenues.

Le président précise que la note est adressée à l'instance.

Un administrateur explique que des régressions sont constatées depuis quelque temps. Celles-ci ont des répercussions à différents niveaux.

Le fait qu'il n'y ait plus qu'une machine se révèle pénalisant : de longues files d'attente sont constatées les jours de rendu.

De plus, pour un étudiant, présenter son rendu final devant un jury est un moment pédagogique très important. Des jurys extérieurs sont souvent présents pour apporter un regard sur leur travail.

En outre, le dessin et le rendu sur papier permettent d'aborder des questions fondamentales en matière d'échelles, dont la compréhension est déterminante. Le travail d'impression et la vision du dessin participent en outre de l'apprentissage du dessin informatique. À défaut d'obtenir un résultat palpable suite à un dessin informatique, les étudiants perdent les bénéfices de l'apprentissage correspondant.

Le président relève que la note qui a été produite interroge l'établissement sur la façon dont il s'organise en matière logistique pour soutenir des moments pédagogiques particuliers et pour prendre en charge un certain nombre d'éléments.

Le directeur de la vie étudiante et des études indique qu'il s'exprime au nom des membres de la CFVE, en tant qu'invité de cette commission. Un groupe de travail a été mis en place pour aborder les besoins des étudiants, qui ont ressenti une forte inquiétude au regard de la réorganisation du RIMT et de la reprographie (coût, timing, etc.).

Ce groupe de travail examine les moyens pédagogiques disponibles à l'heure actuelle. Deux enseignants y participent. L'objectif consiste à analyser le coût des maquettes et des impressions ainsi que les besoins inhérents aux projets.

Une opération de sondage est en outre assurée auprès des étudiants. La démarche vise à dresser une analyse globale de la problématique sans se limiter à l'organisation du RIMT.

Le groupe de travail interroge par ailleurs le forfait de 300 € à la disposition des enseignants. Certains l'utilisent beaucoup, d'autres pas du tout. De plus, les consommations des étudiants diffèrent chaque année. Il pourrait être opportun de prévoir un forfait différent et de réattribuer le budget non consommé auprès des étudiants qui en auraient besoin pour réaliser leurs projets.

La question du calendrier pédagogique est également posée, puisque les rendus tombent tous au même moment. Il serait opportun de mieux les répartir.

Un administrateur signale qu'en décembre les étudiants ont parfois été contraints d'attendre deux heures pour obtenir leurs impressions. Des problématiques d'impression ont également été constatées au printemps.

En outre, les étudiants n'étaient pas favorables aux tarifs d'impression qui ont récemment été votés. Ceux-ci ont été révisés à la hausse ce qui réduit les impressions de brouillon, empêchant ainsi les étudiants de vérifier si leurs travaux sont à la bonne échelle.

Un administrateur relève que ce sujet ne relève probablement pas du conseil d'administration à ce stade. La CFVE examine le sujet. Quoi qu'il en soit, les enseignants et les étudiants rencontrent des difficultés. De plus, les coûts d'impression sont trop élevés. Tout ceci génère des difficultés et des incohérences pédagogiques auxquelles les enseignants ne sont pas en mesure de répondre.

Un administrateur considère pour sa part que ce sujet, qui porte sur les moyens, relève du conseil d'administration. Combien coûterait l'acquisition de machines supplémentaires ? Ce type de sujet doit être traité par le conseil d'administration.

Le président répond qu'il s'agit d'un sujet inter-instances. Il concerne notamment l'organisation de travail des agents de l'école, en particulier l'organisation du service RIMT. Ce sujet transversal n'est pas anecdotique.

Un groupe de travail issu de la CFVE examine actuellement le sujet. Le fait que ce groupe de travail émerge de la CFVE semble logique. Les questions soulevées sont néanmoins transversales puisqu'elles concernent des sujets financiers (coût des impressions, financement ou non de ces impressions au regard de la répartition des budgets pédagogiques), des sujets de matériels ou encore le coût d'entretien de ces matériels. Ces sujets doivent être examinés par le groupe de travail, qui pourra être élargi si besoin.

Le directeur de la vie étudiante et des études jugerait pertinent que le groupe de travail soit élargi. Il signale par ailleurs que la surutilisation des traceurs est ponctuelle. Ce type d'élément nécessite d'être considéré. Quant à la situation du personnel, deux salariés du RIMT sont actuellement en arrêt de longue durée. Cet élément nécessite lui aussi d'être pris en considération puisqu'il impacte fortement l'organisation du service.

Le directeur explique qu'un agent est absent depuis deux ans. Le ministère n'a pas validé son remplacement. L'école a débloqué un budget de 4000 € pour mobiliser un renfort pendant un mois, qui est désormais présent de 8 heures à 20 heures. Enfin, les impressions peuvent être lancées le soir à partir de 19h30. Les machines peuvent ainsi tourner en continu.

Le président propose pour conclure que la note soit diffusée auprès du groupe de travail. Comme indiqué précédemment, celui-ci pourra être élargi. Le cas échéant, il pourrait être opportun d'y intégrer l'administration, les gestionnaires et le service RIMT.

- **Commission Finances et Ressources**

La secrétaire générale annonce que Jean-Pierre Vettorello propose sa candidature pour siéger au sein de la commission Finances et Ressources.

- **Connexion Wi-Fi**

Un administrateur fait savoir que le système de connexion au réseau universitaire EDUROAM ne fonctionne plus depuis deux ans. Lorsque les personnels de l'établissement se rendent au sein de l'UGA, ils ne peuvent pas s'y connecter alors même qu'ils n'ont pas toujours accès au réseau 5 G.

Le directeur répond que cette problématique est identifiée. Il échange régulièrement avec le directeur adjoint du service informatique de l'UGA pour tâcher de résoudre plusieurs problématiques, dont certaines remontent à quatre ou cinq ans. Compte tenu du nombre d'étudiants et d'agents de l'ENSAG qui se rendent à l'UGA, il pourrait être envisagé de leur donner accès à plusieurs services, notamment au CROUS. Les échanges se poursuivent. Il espère que la problématique en lien avec les connexions sera résolue d'ici l'été.

. Prochain CA : jeudi 3 juillet 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Président du CA de l'ENSAG-UGA

Nicolas DUBUS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

